

# Les Démocrates exclus de la course !

N° 419 DU 24 OCTOBRE 2025

**L'Emblème du jour**  
JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ  
Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél : +229 0195534395

## ARBITRAGE BÉNINOIS

Deux sifflets béninois vers la CAN 2025



PAGE 10

PORTO-NOVO DERRIÈRE SON FILS FIDÈLE À TALON ET À L'UP LE RENOUVEAU

PAGE 03

# Forces vives et habitants mobilisés pour Jean-Claude APITHY



## POLITIQUE

PAGE 08



# Parraingage : verdict tombé

## DIPLOMATIE ET JEUNESSE

PAGE 02

# Cool Czechia : l'Afrique en pont



**ELONA HOUSE**  
SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE



Le cadre idéal pour vos événements inoubliables !

0198904640 / 0144904640

*Les résidences*  
**FENOU**  
APPARTEMENTS - CHAMBRES MEUBLÉS

0198904640 / 0144904640

Confort et luxe s'allient pour vous offrir un séjour incroyable.



## DIPLOMATIE ET JEUNESSE

# Cool Czechia : l'Afrique en pont

La troisième édition du programme Cool Czechia, organisée du 8 au 17 octobre 2025 à Prague, a réuni une vingtaine de jeunes leaders africains. Cette initiative du Ministère des Affaires étrangères tchèque vise à renforcer les échanges culturels, diplomatiques et économiques entre la République tchèque et le continent africain.

Un programme au service du dialogue et de la coopération. Depuis son lancement, Cool Czechia s'impose comme un moteur de coopération innovante entre la République tchèque et l'Afrique. Visites institutionnelles, rencontres médiatiques et échanges de haut niveau ont permis aux participants de découvrir un pays moderne, ouvert et engagé dans des partenariats équilibrés avec le continent africain.

« Accueillir ces jeunes leaders venus de presque toutes les régions d'Afrique est un véritable plaisir. La diversité de leurs parcours et la parté hommes-femmes rendent ce programme extrêmement enrichissant pour nous », souligne Václav Prásil, Directeur du Département de l'Afrique subsaharienne au Ministère tchèque des Affaires étrangères.

Avec près de soixante participants depuis sa création, l'édition 2025 confirme la dynamique de dialogue entre les institutions tchèques et la jeunesse africaine.

Des expériences humaines et inspirantes

Les témoignages des participants traduisent l'impact humain du programme. Chaimae El Mahdaoui, d'Algérie, confie : « Cette expérience nous

a permis de tisser des liens, de créer des synergies et de réfléchir à l'avenir de notre continent. Nous sommes une seule jeunesse unie pour construire le changement de demain. »

Pour Didier Lando, représentant du Bénin, Cool Czechia est un pont entre continents : « J'ai apprécié la richesse des échanges avec les autres participants. Cela m'inspire profondément sur le rôle que nous devons jouer pour bâtir l'Afrique dont nous rêvons. »

Ermiyas Gesese, d'Éthiopie, ajoute : « La République tchèque préserve ses villes historiques avec soin. Cette découverte culturelle est une leçon pour nous. Ce programme nous offre surtout l'opportunité de mieux nous connaître et d'échanger nos expériences entre pays et générations. »

Vers de nouvelles collaborations. Au-delà des échanges culturels et pédagogiques, Cool Czechia ouvre la voie à des partenariats diplomatiques et économiques. « Même si nous n'avons pas d'ambassade au Bénin, nous entretenons déjà des coopérations, notamment sécuritaires. Nous restons ouverts à approfondir ces relations », affirme Václav Prásil.

Un modèle de diplomatie culturelle moderne

En réunissant les jeunes Africains autour de valeurs communes dialogue, créativité et engagement Cool Czechia illustre une diplomatie tchèque moderne, inclusive et tournée vers l'avenir. Le programme confirme la promesse d'un partenariat durable et équilibré entre l'Afrique et la République tchèque.

SOWANOU Cyrus



## MEDIAS AU BENIN

## Votre site d'informations en ligne

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L'Emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 son site web officiel "www.lemblemedujour.com"

Sur ce site, vous pouvez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'Emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FENOU GUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur [www.lemblemedujour.bj](http://www.lemblemedujour.bj), faites comme chez vous.

**[www.lemblemedujour.bj](http://www.lemblemedujour.bj)**  
**[www.lemblemedujour.com](http://www.lemblemedujour.com)**

**PORTO-NOVO (République du Bénin)**

**EMAIL :** [lemblemedujour@gmail.com](mailto:lemblemedujour@gmail.com)  
**TELEPHONE :** +229 01 98 90 46 40

**PRODUCTION**

**ETS EMERIC PRODUCTION**  
**(RCCM RB/PNO/09A848)**

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**

**Eméric Joel ALLAGBE**  
+229 01 97 90 46 40 / 01 98 90 46 40

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**

**Fernandez Cyrus Benicio SOWANOU**  
+229 01 97 74 01 02

**RÉDACTION**

**Emeric Joël ALLAGBE** (Journaliste)  
**Fernandez Cyrus SOWANOU** (Journaliste)  
**James Meryl ALLAGBE** (Journaliste)  
**Marie Estelle AKANNI** (Journaliste)  
**Aimé HOUENO** (Journaliste)  
**Godfroy MISSAHOGBE** (Journaliste)  
**Youssouf Michel AVOCEGAMOU** (Journaliste)

**MONTAGE ET GRAPHISME**

**Mayass M. NOUMON**  
+229 01 96 13 84 84

**PORTO-NOVO DERRIÈRE SON FILS FIDÈLE À TALON ET À L'UP LE RENOUVEAU**

# Forces vives et habitants mobilisés pour Jean-Claude APITHY

À Porto-Novo, habitants et acteurs locaux s'unissent pour soutenir le député sortant Jean-Claude Apithy, fidèle à l'UP le Renouveau et au chef de l'État, en vue de sa reconduction.

Jean-Claude Apithy, député sortant et pilier de l'Union Progressiste le Renouveau (UP le Renouveau), bénéficie d'un soutien massif des forces vives de Porto-Novo. Conscients de son engagement et de sa fidélité à la ligne politique de son parti, ces acteurs locaux se mobilisent pour consolider sa

position avant les prochaines échéances électorales.

Apithy, reconnu pour sa constance derrière le chef de l'État et son parti, entend poursuivre son action au service de sa circonscription et de la ville de Porto-Novo. Cette mobilisation traduit la confiance des populations et augure d'un mandat renouvelé sous le signe de l'unité et de la continuité politique.

**Emeric Joël ALLAGBE**



## 80E ANNIVERSAIRE DE L'ONU

# Unis pour l'avenir



Depuis 80 ans, les Nations Unies rassemblent les peuples autour d'un même idéal : la paix, la dignité et le progrès pour tous.

Le 24 octobre marque chaque année la Journée des Nations Unies, en souvenir de l'entrée en vigueur, en 1945, de la Charte fondatrice qui a donné naissance à l'organisation internationale la plus universelle du monde : l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Créée dans les décombres de la Seconde Guerre mondiale, l'ONU a depuis contribué à façonner un monde meilleur. Par ses actions en faveur de la paix, des droits humains, de la santé, de l'éducation et du développement durable, elle a transformé la vie de millions de personnes à travers la planète.

Un engagement renouvelé face aux défis du siècle

En célébrant ses 80 ans, l'ONU regarde vers l'avenir avec lucidité et ambition. De nouvelles menaces changements climatiques, inégalités persistantes, crises humanitaires, conflits exigent une coopération internationale renforcée.

À travers l'Agenda 2030, le Pacte pour l'avenir et l'initiative UN80, l'organisation s'emploie à réinventer le multilatéralisme, afin de répondre aux besoins actuels et futurs des peuples.

Un appel à l'unité mondiale

« Aucune autre organisation ne porte autant d'espoir », rappellent les responsables onusiens. L'ONU demeure le seul cadre légitime où les nations peuvent dialoguer, coopérer et construire des solutions communes. En cette Journée des Nations Unies, le message est clair : plus que jamais, les pays doivent rester unis pour réaliser la promesse de 1945 celle d'un monde fondé sur la paix, la sécurité et la solidarité humaine.

**Youssouf AVOCEGAMOU**

## POLITIQUE BÉNINOISE

# Opposition seule



La course à la Marina pour 2026 prend une tournure inédite : Hounkè-Hounwanou se présente comme le seul duo de l'opposition, après que la Cour Constitutionnelle a rejeté la requête de "Les Démocrates". Le duel face à Wadagni s'annonce crucial pour l'avenir politique du Bénin.

La campagne pour l'élection à la Marina 2026 est officiellement lancée dans un contexte politique inédit. Le duo Hounkè-Hounwanou se positionne comme le seul représentant de l'opposition, suite à la décision de la Cour Constitutionnelle de se déclarer incompétente face à la requête du parti "Les Démocrates".

Cette situation met en lumière un duel stratégique avec le candidat du pouvoir, Wadagni, qui pourrait déterminer l'équilibre politique pour les

années à venir. Les analystes estiment que cette confrontation directe testera la capacité de l'opposition à mobiliser et à séduire un électoral en quête de renouveau.

Pour Hounkè et Hounwanou, l'enjeu dépasse la simple course électorale : il s'agit de consolider une image d'alternance crédible et de présenter une alternative claire aux politiques actuelles. Les observateurs notent déjà l'intensification des campagnes sur le terrain et la multiplication des déclarations publiques, signe que la bataille électorale sera âpre et scrutée de près.

Avec cette configuration, la course à la Marina 2026 promet de s'inscrire dans les annales de la politique béninoise, marquant une étape clé pour l'opposition et le pouvoir.

**Emeric Joël ALLAGBE**



# ELONA HOUSE

## SALLES DE FÊTES ET DE CONFÉRENCES

À la recherche d'un lieu d'exception pour votre prochain événement ?  
Mariage, anniversaire, communion, baptême, colloque professionnel ou  
simple moment en famille... notre espace vous ouvre ses portes pour  
toutes vos célébrations, au cœur d'un cadre naturel préservé.

- ASSISTANCE TECHNIQUE PRO
- SALLES CLIMATISÉES
- GRANDE CAPACITÉ MODULABLE
- GROUPE ELECTROGÈNE



Djassine Houinvié - Dowa  
(Porto-Novo)



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707

## PRÉSIDENTIELLE 2026 AU BÉNIN

# Les Démocrates exclus de la course !

Coup de tonnerre sur la scène politique béninoise ! La Commission électorale nationale autonome (CENA) a validé deux duos pour la présidentielle de 2026, laissant sur le carreau le parti Les Démocrates de l'ancien président Boni Yayi. En cause, un parrainage manquant qui fait toute la différence.

Le verdict de la CENA est tombé ce jeudi 23 octobre 2025. Après examen des dossiers, seuls deux duos ont été retenus pour l'élection présidentielle de 2026. Une décision qui bouleverse les équilibres politiques à l'approche du scrutin.

Le parti Les Démocrates, pourtant mobilisé et confiant, voit son rêve présidentiel s'effondrer. L'un de ses parrains, le député François Michel Sodjinou,

a refusé de signer le parrainage attendu, créant ainsi une faille fatale dans le dispositif du parti. Ce retrait inattendu prive la formation de l'ancien président Boni Yayi du nombre requis de soutiens pour entrer dans la compétition.

Cette exclusion suscite une vague de réactions au sein de la classe politique et dans l'opinion publique. Entre indignation, incompréhension et interrogations sur les coulisses de cette volte-face, le débat s'enflamme déjà.

Pour certains observateurs, cette situation témoigne une fois encore de la rigueur du système de parrainage institué depuis la réforme du code électoral, un mécanisme souvent dénoncé comme

sélectif et dissuasif pour l'opposition.

Du côté du parti Les Démocrates, le silence reste stratégique. Mais selon certaines indiscrétions, la direction nationale envisage des recours juridiques pour contester la décision de la CENA et tenter un ultime sauvetage politique.

Quoi qu'il en soit, le paysage de la présidentielle 2026 se redessine sans eux. Le compte à rebours est lancé, et les duos qualifiés se préparent désormais à livrer la bataille décisive pour la magistrature suprême.

**Emeric Joël ALLAGBE**

REPUBLICHE DU BENIN  
COMMISSION ELECTORALE  
NATIONALE AUTONOME

## DECISION

ANNEE 2025/N°025/CENA/PT/RAP/DGE/SP  
portant publication de la liste provisoire des candidats  
de l'élection présidentielle de 2026

### LE PRESIDENT DE LA COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME (CENA)

- Vu la loi 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- Vu la proclamation par la Cour Constitutionnelle, le 21 avril 2021, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- Vu la loi n°2019-09 du 22 mai 2019 portant protection des données à caractère personnel en République du Bénin ;
- Vu la loi n°2019-41 du 15 novembre 2019 modifiant et complétant la loi n°2018-23 du 17 septembre 2018 portant Charte des partis politiques en République du Bénin ;
- Vu la loi n°2019-43 du 15 novembre 2019 portant Code électoral en République du Bénin telle que modifiée et complétée par la loi n° 2024-13 du 15 mars 2024 ;
- Vu le décret n°2021-229 du 12 mai 2021 portant nomination des membres du Conseil électoral de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) ;
- Vu le décret n°2021-414 du 28 juillet 2021 portant nomination de membres au Conseil électoral de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) ;
- Vu le décret n°2023-580 du 06 novembre 2023 portant nomination de monsieur Izou-Dine IBRAHIM en qualité de membre du Conseil électoral de la CENA, en remplacement de monsieur Nicolas Luc Aurélien ASSOGBA ;
- Vu le décret n°2025-194 du 22 avril 2025 portant composition du Gouvernement de la République du Bénin ;
- Vu la décision 2022 n°016/CENA/PT/RAP/SP du 03 mars 2022 portant nomination du Directeur général des élections ;
- Vu les décisions 2022 n°017, n°018, n°019, n°020, n°021/CENA/PT/RAP/SP du 03 mars 2022, portant nomination des Directeurs techniques à la Direction générale des élections ;
- Vu le procès-verbal N°006-06/SE/2023/CENA/CE/PT/RAP/DGE en date du 30 mai 2023, relatif à l'élection de la Conseillère Laurentine ADOSSOU DAVO en qualité de Rapporteur du Conseil électoral de la Commission Electorale Nationale Autonome ;
- Vu la décision N° 022/CENA/PT/RAP/DGE/SP fixant la liste des duos de candidats déclarés pour l'élection présidentielle, en date du 15 octobre 2025 ;
- Vu la décision N° 023/CENA/PT/RAP/DGE/SP portant création et attribution du comité chargé de l'examen des dossiers de candidature à l'élection présidentielle de 2026 ;
- Vu l'ordonnance N° 254/AUD-PD/2025 du 13 octobre 2025 du Président du Tribunal de première instance de première classe de Cotonou, statuant en matière de référé, en date du 13 octobre 2025 ;
- Vu l'arrêt 014/CH/PD/REF de la chambre des procédures diverses de la Cour d'appel de Cotonou en date du 17 octobre 2025 ;
- Vu la décision n° 021/CENA/PT/RAP/DGE/SP portant invalidation de la fiche de parrainage délivrée à Monsieur Michel François Oloutoyé SODJINOU, député à l'Assemblée Nationale, en date du 14 octobre 2025 ;
- Vu la nouvelle fiche de parrainage délivrée à Monsieur Michel François Oloutoyé SODJINOU, député à l'Assemblée nationale, en date du 14 octobre 2025 ;
- Vu les délibérations du Conseil électoral en sa séance du 21 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT que la date limite de dépôt des dossiers de candidature était fixée au 14 octobre 2025 à minuit, conformément au calendrier électoral ;

CONSIDÉRANT les fiches de complétude de réception des dossiers de candidature et le tableau joint en annexe du rapport du comité chargé de l'examen des dossiers, constatant que l'ensemble des duos de candidats ont déposé leurs dossiers dans le délai prescrit ;

CONSIDÉRANT que les duos de candidats dont les dossiers présentaient des pièces manquantes ont été invités, par voie de notification, à produire lesdites pièces dans un délai de soixante-douze (72) heures, conformément aux dispositions du Code électoral ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'examen de la complétude des dossiers après l'expiration du délai de régularisation accordé aux candidats ;

CONSIDÉRANT que les dossiers des duos de candidats Kossi Mbueke Romuald WADAGNI / Mariam CHABI TALATA et Paul HOUNKPÈ / Rock Judicaël HOUNWANOU ont été jugés complets après cette étape ;

CONSIDÉRANT qu'à l'expiration du délai de régularisation, les duos de candidats Anatole Jackson Prince OUINSAVI / Kaossarath Remilekoun Agathe BELLO, Vignilé Renaud Leandre N'doufou AGBODJO / Jude Bonaventure LODJOU et Elisabeth AGBOSSAGA épouse JAWAD / Boni Neto GANSARE n'ont pas fourni toutes les pièces essentielles à la validité de leur candidature ;

CONSIDÉRANT qu'au sens du Code électoral, les duos de candidats sont tenus de réunir un nombre minimal de vingt-huit (28) fiches de parrainage, issues de maires ou de députés provenant d'au moins trois cinquièmes (3/5) des circonscriptions électorales législatives ;

CONSIDÉRANT que, le 14 octobre 2025, le duo de candidats formé par Monsieur Vignilé Renaud Leandre N'doufou AGBODJO et Monsieur Jude Bonaventure LODJOU a déposé un dossier de candidature comportant un total de vingt-sept (27) fiches de parrainage valides ;

CONSIDÉRANT qu'une fiche de parrainage datée du 02 septembre 2025 et déposée le 17 octobre 2025, à la CENA, par Monsieur Vignilé Renaud Leandre N'doufou AGBODJO, au nom de Michel François Oloutoyé SODJINOU, a été déclarée invalide par une décision antérieure de la CENA ;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence de l'invalidation de cette fiche de parrainage, le nombre de fiches valides pour le duo demeure insuffisant et ne permet pas de satisfaire aux exigences de complétude du dossier de candidature, conformément à l'article 41 du Code électoral ;

CONSIDÉRANT que les duos de candidats Anatole Jackson Prince OUINSAVI / Kaossarath Remilekoun Agathe BELLO et Elisabeth AGBOSSAGA épouse JAWAD / Boni Neto GANSARE n'ont produit ni les fiches de parrainage requises, ni la quittance attestant du versement du cautionnement ;

CONSIDÉRANT le rapport du comité chargé de l'examen des dossiers de déclarations de candidature, qui a examiné la régularité des dossiers après l'expiration du délai de régularisation ;

CONSIDÉRANT que ledit rapport conclut à la complétude et à la conformité des dossiers des duos de candidats Kossi Mbueke Romuald WADAGNI / Mariam CHABI TALATA et Paul HOUNKPÈ / Rock Judicaël HOUNWANOU ;

CONSIDÉRANT que le même rapport conclut à l'incomplétude des dossiers des duos de candidats Anatole Jackson Prince OUINSAVI / Kaossarath Remilekoun Agathe BELLO, Vignilé Renaud Leandre N'doufou AGBODJO / Jude Bonaventure LODJOU et Elisabeth AGBOSSAGA épouse JAWAD / Boni Neto GANSARE ;

CONSIDÉRANT qu'un dossier de candidature incomplet ne peut être validé ;

CONSIDÉRANT la nécessité de publier la liste provisoire des candidats dont les dossiers ont été jugés complets et conformes ;

CONSIDÉRANT que la liste provisoire des candidats doit être établie pour permettre à la Cour constitutionnelle de faire procéder à la visite médicale des candidats retenus ;

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont inscrits sur la liste provisoire des candidatures validées pour l'élection présidentielle d'avril 2026 les duos de candidats suivants, dont les dossiers tels que déposés ont été jugés complets et conformes :

- Monsieur Kossi Mbueke Romuald WADAGNI, candidat à la présidence de la République, et Madame Mariam CHABI TALATA, candidate à la vice-présidence de la République.
- Monsieur Paul HOUNKPÈ, candidat à la présidence de la République et Monsieur Rock Judicaël HOUNWANOU, candidat à la vice-présidence de la République.

**Article 2** : Sont rejetées les candidatures des duos suivants, car jugées irrecevables :

- Monsieur Anatole Jackson Prince OUINSAVI, candidat à la présidence de la République et Madame Kaossarath Remilekoun Agathe BELLO, candidate à la vice-présidence de la République.
- Monsieur Vignilé Renaud Leandre N'doufou AGBODJO, candidat à la présidence de la République et Monsieur Jude Bonaventure LODJOU, candidat à la vice-présidence de la République.
- Madame Elisabeth AGBOSSAGA épouse JAWAD, candidate à la Présidence de la République et Monsieur Boni Neto GANSARE, candidat à la vice-présidence de la République.

**Article 3** : Les candidats dont la candidature est rejetée disposent d'un délai de recours de quarante-huit (48) heures, à compter de la notification de la présente décision, pour saisir la juridiction compétente.

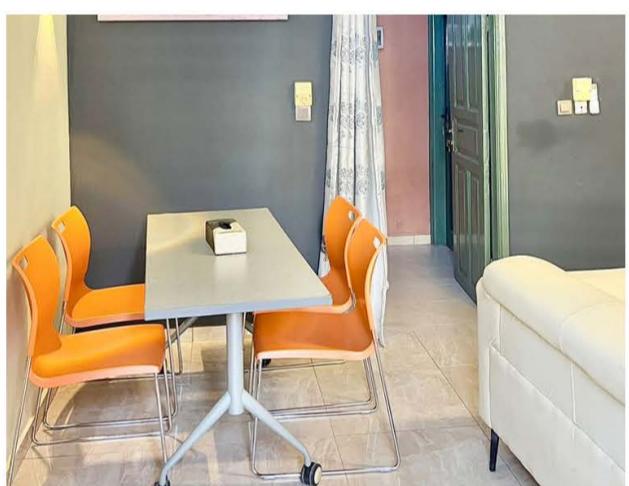
**Article 4** : La présente décision sera notifiée à la Cour constitutionnelle, aux duos de candidats à la présidence et à la vice-présidence de la République susmentionnés, et sera publiée partout où besoin sera.

### Ampliations :

CC : 01  
CE : 05  
DGE : 01  
Directeurs : 05  
Intéressés : 10  
Archive : 01



# Les résidences **FENOU**



**Loin de chez vous, retrouvez la chaleur d'un foyer : chambres privées et cuisine conviviale pour partager des repas faits maison, rire et préparer vos aventures du lendemain. L'expérience idéale pour profiter à votre rythme !**

## CARACTÉRISTIQUES

- ✓ Luxe et confort
- ✓ Décor authentique
- ✓ Prix abordable
- ✓ Emplacement stratégique



Djassin Houinvié - Dowa  
(Porto-Novo)



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707

## TOURISME BÉNINOIS

# Sô-Ava, la perle aquatique du Bénin

Entre tradition, nature et modernité, la commune lacustre fascine le monde

Nichée au cœur du département de l'Atlantique, la commune de Sô-Ava, célèbre pour son emblématique village lacustre de Ganvié souvent surnommé la Venise d'Afrique, s'impose comme un joyau touristique et culturel du Bénin. Lieu où l'eau et la vie ne font qu'un, Sô-Ava incarne l'âme même du pays : hospitalière, inventive et fière de ses racines.

Une commune née de l'eau et de l'histoire

Le nom « Sô-Ava » trouve son origine dans la combinaison de Sô, l'une de ses rivières, et Ava, mot désignant les populations vivant et travaillant autour de cette eau nourricière. Située à environ 16 km de l'aéroport international Cardinal Bernardin Gantin de Cotonou, la commune est bordée au nord par Zè, Dangbo et Adjohoun, au sud par Cotonou, à l'est par les Aguégués et à l'ouest par Abomey-Calavi.

Le peuplement de Sô-Ava remonte au XVIIe siècle. Les Toffinou, ses habitants originels, y trouvèrent refuge face aux guerres intertribales et aux razzias esclavagistes. Ils s'installèrent dans le bassin de l'Ouémé, donnant naissance à une civilisation lacustre unique, où la pêche, véritable art de vivre, structure l'économie et la culture locale.

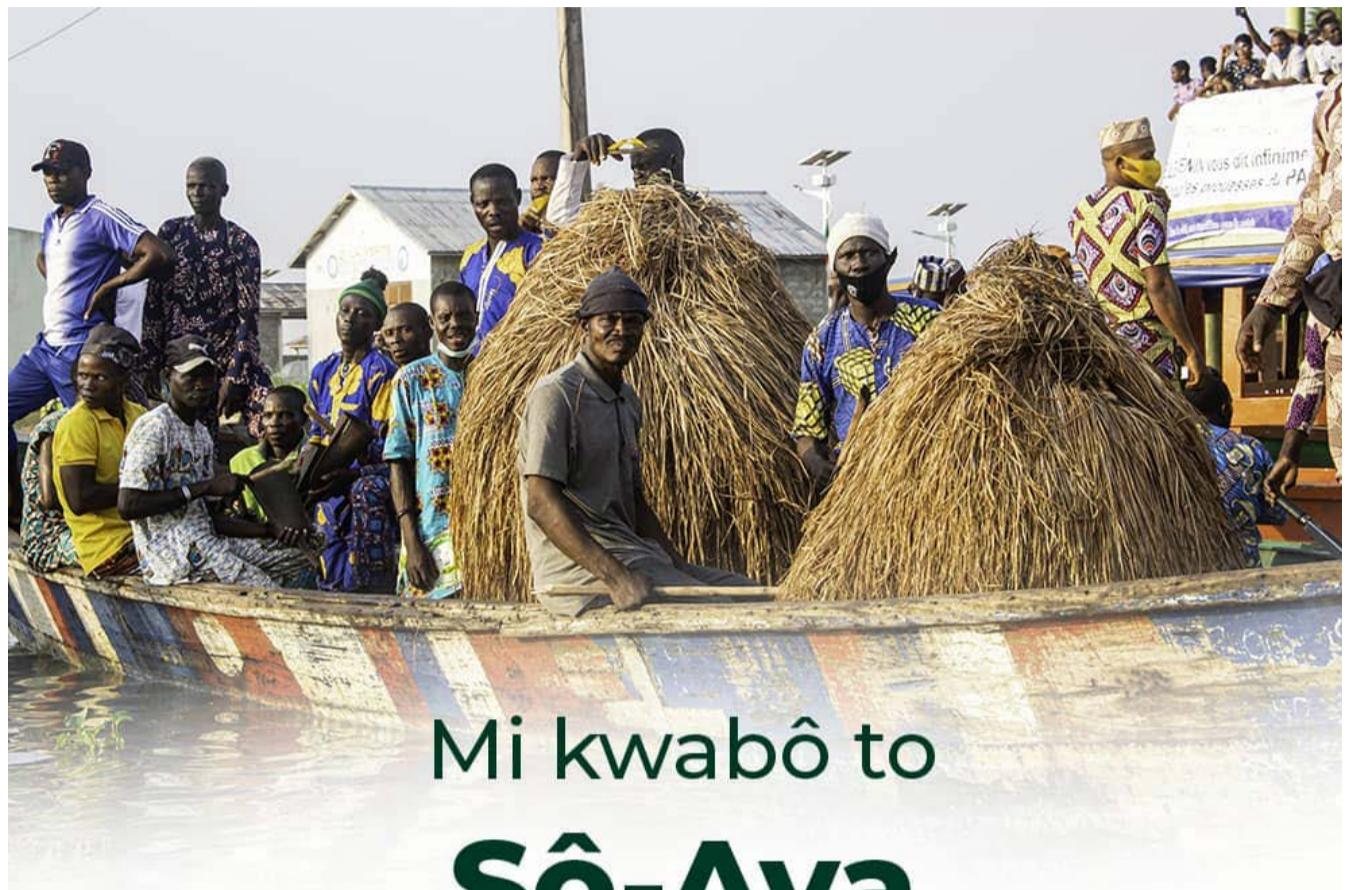
Une mosaïque humaine et culturelle

Sô-Ava compte aujourd'hui environ 118 547 habitants répartis dans 69 villages et quartiers, au sein de neuf arrondissements : Sô-Ava, Ahomey-Lokpo, Dékanmey, Ganvié I, Ganvié II, Houedo-Aguékon, Véky, Gbessou et Aguékon. La commune est un carrefour culturel où cohabitent Toffinou, Goun, Fon, Yoruba et Adja, aux côtés d'autres groupes venus du nord du pays.

Sur le plan religieux, la diversité est tout aussi remarquable : 30 % de chrétiens célestes, 29,7 % de catholiques, 10,4 % de méthodistes, 8 % d'autres confessions chrétiennes, 6,1 % de musulmans et 4,5 % d'adeptes des religions endogènes.

Une économie nourrie par l'eau

L'activité économique de Sô-Ava repose principalement sur la pêche, pratiquée selon



## Mi kwabô to Sô-Ava

des techniques variées : pêche à l'hameçon, à la nasse, aux trous à poisson, ou encore à l'« Epervier ». À côté, l'agriculture, le commerce, l'artisanat, l'élevage et la transformation des produits complètent la vie économique. On y cultive notamment la tomate, le maïs, le manioc, la patate, l'arachide, le piment, le gombo et divers légumes qui alimentent les marchés du sud du pays.

Un patrimoine touristique et culturel exceptionnel

Le gouvernement béninois, sous la vision du Président Patrice Talon, a engagé de grands travaux pour valoriser Sô-Ava, notamment à travers la route Akassato-Sô-Ava longue de 4 km et la réhabilitation de Ganvié inscrite dans le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG). Ganvié, classée patrimoine mondial de l'UNESCO, attire chaque année des milliers de visiteurs fascinés par ses maisons sur pilotis, ses marchés flottants et son mode de vie unique.

Mais au-delà du village lacustre, Sô-Ava regorge d'autres trésors : les anciens champs de tir de Dékanmè, Ganvié et Gbessou, les parcs naturels communautaires de Dékanmey et d'Ahomey-Lokpo, les forêts sacrées et les vestiges coloniaux qui racontent l'histoire d'un peuple fier et résilient.

Le « Toffinxwé », symbole d'unité et de fierté

Chaque année, fils et filles de Sô-Ava se retrouvent autour du Toffinxwé, fête identitaire rythmée par des cérémonies cultuelles, des danses, des expositions et le partage du fameux dakouin, plat traditionnel à base de poisson et de gari. Ce moment de fraternité est l'occasion de célébrer la culture, mais

aussi de réfléchir au développement de la commune.

Des figures emblématiques et une gouvernance engagée

De nombreuses personnalités contribuent au rayonnement de Sô-Ava, à l'image de l'ancienne députée Amoudatou Ahlonsou Gbadamassi ou encore El Hadj Ismaël Zossou Zola. La commune est aujourd'hui dirigée par le maire André Oussou Todjè, qui poursuit la dynamique de développement initiée par ses prédécesseurs, avec pour ambition de faire de Sô-Ava une vitrine du tourisme béninois durable et inclusif.

Un joyau à préserver

Sô-Ava n'est pas qu'un lieu : c'est une expérience, une culture et une fierté nationale. Entre modernité et tradition, la commune aquatique continue de faire rayonner le Bénin sur la scène internationale, rappelant à tous que l'eau, au-delà de la vie, peut aussi être le berceau d'une civilisation exemplaire.

Youssouf AVOCEGAMOU



POLITIQUE

# Parrainage : verdict tombé

La Cour constitutionnelle du Bénin a mis fin au suspense autour de la participation du parti d'opposition « Les Démocrates » à la présidentielle de 2026. Dans l'affaire de parrainage impliquant le député Michel Sodjinou, la plus haute juridiction s'est déclarée incomptente, confirmant la décision du tribunal de Cotonou et excluant le parti du scrutin.

Le jeudi 23 octobre 2025 restera une date clé pour le parti Les Démocrates. La Cour constitutionnelle a examiné cinq recours concernant la rétractation du député Michel Sodjinou, dont le retrait de sa fiche

de parrainage risquait de priver le parti de sa participation à l'élection présidentielle du 12 avril 2026.

À l'origine du litige, la rétractation du député de la 19e circonscription électorale, qui a saisi le tribunal de première instance de Cotonou. Ce dernier a donné raison au « parrain » et ordonné à Boni Yayi, président du parti, de restituer la fiche. La Cour d'appel avait confirmé cette décision, mais le parti avait espéré un sursis en saisissant la Cour constitutionnelle.

Lors des audiences, les avocats du parti ont plaidé le respect des

textes électoraux et dénoncé le retrait abusif de la fiche par le député. Malgré ces arguments, les sages de la Cour ont jugé ne pas avoir compétence sur ce dossier, rendant la décision du tribunal de Cotonou définitive.

En conséquence, Les Démocrates ne pourront pas présenter de candidat à la prochaine présidentielle, une décision qui marque un tournant politique majeur et clôt définitivement le débat sur cette affaire de parrainage.

**Emeric Joël ALLAGBE**

PRÉSIDENTIELLE 2026 AU BÉNIN

# Deux duos seulement franchissent le cap de la CENA

Trois autres recalés pour dossiers incomplets : les Démocrates hors course

Après la clôture du dépôt des candidatures pour la présidentielle d'avril 2026, la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA) a rendu son verdict provisoire. Sur les cinq duos en lice, seuls deux ont été jugés conformes aux exigences légales, tandis que trois autres ont été recalés pour dossiers incomplets.

La CENA, à travers sa décision n°2025/25 du jeudi 23 octobre 2025, a validé les candidatures des duos Romuald WADAGNI – Mariam CHABI TALATA et Paul HOUNKPÈ – Rock Judicaël HOUNWANOU. Ces deux binômes remplissent les conditions légales et peuvent donc participer à la prochaine élection présidentielle.

En revanche, les duos Renaud AGBODJO – Jude LODJOU (Les Démocrates), Anatole Jackson Prince OUINSAVI K.R. Agathe BELLO, et Élisabeth AGBOSSAGA JAWAD – Boni Neto GANSARÉ ont vu leurs dossiers rejetés pour non-conformité administrative. Deux d'entre eux disposent encore d'un délai de 48 heures pour régulariser leur situation, faute de quoi leur rejet deviendra définitif. Le duo des Démocrates, lui, semble déjà hors course, englué dans des querelles internes et un différend juridique autour du parrainage du député Michel SODJINOU.

Selon plusieurs observateurs, cette décision



de la CENA vient rappeler la rigueur du processus électoral et la nécessité, pour tout candidat, de se conformer aux exigences de la loi. Certains duos, présentés sans parrainage ni adossement à un parti politique reconnu, « savaient à quoi s'en tenir », note une source proche du dossier.

Place désormais à la Cour constitutionnelle, seule habilitée à tran-

cher d'éventuels recours dans les 48 heures suivant la décision de la CENA. Quoi qu'il en soit, le décor est planté : sauf rebondissement, le scrutin présidentiel d'avril 2026 se jouera entre deux duos seulement. Le vin est tiré, et il faudra désormais le boire jusqu'à la lie.

**Youssouf AVOCEGAMOU**

## FOOTBALL FÉMININ AFRICAIN

# Yékini Nafissatou, fierté du sifflet béninois

La Confédération Africaine de Football (CAF) a retenu l'arbitre assistante béninoise Yékini Nafissatou pour la prochaine Ligue des Champions féminine. Une reconnaissance qui consacre son professionnalisme et illustre la montée en puissance de l'arbitrage béninois sur la scène continentale.

Le Bénin sera dignement représenté à la Ligue des Champions féminine 2025. En effet, l'arbitre assistante Yékini Nafissatou a été officiellement désignée par la Confédération Africaine de Football (CAF) pour participer à cette prestigieuse compétition.

Avant le coup d'envoi du tournoi, la jeune arbitre prendra part à un stage de perfectionnement prévu du 3 au 7 novembre prochain, réunissant les meilleures arbitres du continent. Cette formation vise à renforcer leurs compétences techniques et leur préparation physique en vue de la phase finale de la compétition.

Cette sélection vient confirmer la place grandissante du Bénin dans le cercle restreint des nations africaines qui comptent dans le domaine de l'ar-



bitrage.

Pour Yékini Nafissatou, c'est une nouvelle étape dans un parcours exemplaire, fait de rigueur, de persévérance et de passion pour le football.

Son engagement et son professionnalisme font d'elle un modèle pour les jeunes filles qui rêvent d'arbitrer un jour les grandes rencontres africaines et internationales.

À travers elle, le Bénin montre une fois encore que le talent et le mérite n'ont pas de genre.

*Aimé HOUENOU*

LIST OF REFEREES FOR WOMEN CHAMPIONS LEAGUE 2025 SELECTION COURSE					
REFEREES		ASSISTANT REFEREES			
No.	NAME	COUNTRY	No.	NAME	COUNTRY
1	Ghada Mehat	Algeria	29	Asma Feriel	Algeria
2	Awa ilboudo Alphonsine	Burkina Faso	30	Victorine Ngarassoum	Chad
3	Guimbang Aline	Cameroon	31	Kanjinga Mireille	DR Congo
4	Akissi Natacha	Côte d'Ivoire	32	Mahawa Kourouma	Guinea
5	Suavis Iratunga	Burundi	33	Ennouajeli Ihsane	Morocco
6	Shahenda Elmaghribi	Egypt	34	Hamidou Alfa Sakina	Niger
7	Kante Aissatou	Guinea	35	Yekini Nafissatou	Benin
8	Amedome Vincetia	Togo	36	Fanta I. Kone	Mali
9	Antsino Twantantukwa	Namibia	37	Cheddad Mariem	Mauritania
10	Tschepe Joyce	Botswana	38	Tau Maneo Evodia	South Africa
11	Shamirah Nabadda	Uganda	39	Kasitu Nancy	Zambia
12	Akhona Makalima	South Africa	40	Afine Houda	Tunisia
13	Nzige Zihindula Rachel	DR Congo	41	Tesha Glory	Tanzania
14	Gloria Sambumba	Zambia	42	Ndeye Sarr Ndiaye	Senegal
15	Alima Diarra	Mali	43	Njoroge Elizabeth	Kenya
16	Sadir Sabah	Morocco	44	Tomakwiza Bienheureuse Elaeis	DR Congo
VMOs		VMOs			
17	Bouchra Karboubi	Morocco	45	Diana Chikotesha	Zambia
18	Maria Rivet	Mauritius	46	Fomo Carine Atenzampong	Cameroon
19	Leticia Viana	Eswatini	47	Fatiha Jemoumi	Morocco
20	Salima Rhadia Mukansanga	Rwanda	48	Eness Gumbo	Malawi
21	Ganouati Dorsaf	Tunisia	49	Ngakossa Chancelle	Congo
INSTRUCTORS		CAF STAFF			
22	Guezzaz Mohammed	Morocco	50	Mamadou Haidara	CAF
23	Hayam Mohamed Baraka	Egypt	51	Jean Claude Birumushahu	CAF
24	Gladys Lengwe	Zambia	52	Diana Saberazana	CAF
25	Ayemou Anan Jeanne	Côte d'Ivoire	53	Wael Elsebaie	CAF
26	Hannachi Marwa	Tunisia	54	Sidiki Bouabary	CAF
VAR TECHNICIANS		COMMITTEE REPRESENTATIVES & ASSESSORS			
27	Mohamed Zidan	Egypt	55	Fatou Gaye	Senegal
28	Alaa Nabil	Egypt	56	Lidya Tafesse	Ethiopia
			57	Irabor Faith Uwugieren	Nigeria

## ÉLIMINATOIRES CAN FÉMININE 2026

# Ouzérou croit aux Amazones !

À la veille du match aller du dernier tour des éliminatoires de la CAN Féminine 2026 contre le Nigeria, le sélectionneur des Amazones, Abdoulaye Ouzérou, a livré un message fort. Entre respect de l'adversaire et confiance en ses joueuses, il promet un Bénin combatif et ambitieux.

La tension monte à la veille de l'affiche Bénin – Nigéria, comptant pour le dernier tour des éliminatoires de la CAN Féminine 2026. En conférence de presse ce jeudi, le sélectionneur national Abdoulaye Ouzérou s'est montré serein, confiant et déterminé avant cette confrontation face à la géante africaine du football féminin.

« Nous respectons l'adversaire, mais nous ne venons pas en victimes expiatoires. Aucune pression. Nous voulons prouver que nous existons, nous voulons prendre du plaisir », a-t-il affirmé d'entrée, sous les applaudissements de la presse.



Un ton combatif qui traduit l'état d'esprit d'un groupe prêt à écrire une nouvelle page de l'histoire du football féminin béninois.

Un football féminin en plein essor

Le technicien béninois a salué les progrès notables du football féminin au Bénin. Pour la première

fois, la sélection senior féminine atteint le dernier tour qualificatif de la CAN. Une performance historique qui s'ajoute aux succès récents des U17, finalistes du dernier tour des éliminatoires du Mondial, et des U20, toujours en lice pour leur qualification à la Coupe du Monde.

« Ces résultats ne sont pas le

fruit du hasard, mais celui d'un travail de fond. Notre objectif est clair : installer durablement le Bénin dans le Top 10 du football féminin africain », a ajouté le sélectionneur.

Un public attendu nombreux à Kégué

C'est au stade de Kégué que les Amazones croiseront les Super Falcons du Nigeria ce vendredi 24 octobre 2025 à 15h (16h au Bénin). Un rendez-vous décisif que le public béninois attend avec ferveur.

Entre rêve et défi, Abdoulaye Ouzérou et ses joueuses savent qu'ils portent les espoirs d'un pays tout entier. Et face au géant nigérian, les Amazones entendent prouver qu'elles ne sont plus des outsiders, mais bien des prétendantes crédibles du football féminin africain.

*Aimé HOUENOU*

ARBITRAGE BÉNINOIS

# Deux sifflets béninois vers la CAN 2025

La Confédération Africaine de Football (CAF) a dévoilé la liste provisoire des officiels appelés à officier lors de la prochaine Coupe d'Afrique des Nations. Deux arbitres béninois, Louis Hougnandandé et Éric Ayimavo, figurent parmi les heureux présélectionnés pour ce rendez-vous continental prévu au Maroc.

C'est une excellente nouvelle pour le football béninois. La CAF a rendu publique la liste des arbitres présélectionnés pour la CAN 2025, qui se tiendra au Maroc du 21 décembre 2025 au 18 janvier 2026. Sur les 101 arbitres retenus à ce stade de la préparation, toutes catégories confondues (centraux, assistants, VAR...), deux représentants du Bénin se

distinguent : Louis Hougnandandé et Éric Ayimavo.

Dans la perspective de la compétition, la CAF organise un stage de perfectionnement au Caire (Égypte), du 8 au 13 novembre 2025. Cette phase de préparation permettra d'évaluer les arbitres à travers des examens théoriques, des tests physiques et des simulations de matchs. À l'issue de cette session, la liste définitive des officiels de la CAN sera publiée.

Cette présélection marque une étape importante pour l'arbitrage béninois, de plus en plus reconnu sur la scène africaine. Elle consacre les efforts constants du corps arbitral national pour hisser le

Bénin parmi les nations qui comptent dans l'univers du sifflet africain.

**Aimé HOUENOU**

SANTÉ & BIEN-ÊTRE AU NATUREL

# Amanvivè, la plante aux mille vertus

Connu sous le nom de Ndolè au Cameroun ou Aloma au Togo, le Vernonia amygdalina, appelé Amanvivè au Bénin, est bien plus qu'un simple légume. Derrière son goût amer se cachent d'innombrables bienfaits nutritionnels et thérapeutiques qui en font un trésor de la nature africaine.

Amère mais précieuse, la feuille d'Amanvivè (ou Vernonia amygdalina) occupe une place particulière dans la cuisine béninoise. Utilisée comme légume, elle séduit par ses vertus médicinales exceptionnelles. « Avant de consommer les feuilles de vernonia, il faut bien les laver et les traiter afin d'enlever leur amertume », recommande Aloyito Foussena, revendeuse de légumes dans un marché de la banlieue de Lomé.

Cette amertume caractéristique, loin d'être un défaut, cache un véritable concentré de bienfaits. Riche en fer et en antioxydants, le Vernonia aide à lutter contre les infections intestinales, à faciliter la digestion et à réguler le cholestérol. Sa forte teneur en fibres en fait également un allié contre la constipation et le diabète, en contribuant à la réduction du taux

de sucre dans le sang.

Et ce n'est pas tout : même la tige de la plante est utilisée pour l'hygiène bucco-dentaire. D'après une étude publiée dans l'American Journal of Innovative Research and Applied Sciences, le Vernonia contribuerait aussi à la prévention du paludisme et du cancer du sein.

Les chercheurs ajoutent que « l'extrait du jus de ses feuilles combat efficacement la fièvre et plusieurs maladies de la peau comme la teigne ou l'eczéma, grâce à ses propriétés anti-



biotiques et antifongiques ».



En somme, toutes les parties de l'Amanvivè feuilles, tiges ou racines recèlent des vertus insoupçonnées. Véritable don de la nature, cette plante rappelle que les remèdes les plus puissants se trouvent souvent... dans nos assiettes.

**Youssouf AVOCEGAMOU**



MODE BÉNINOISE : UNE IDENTITÉ EN MOUVEMENT

# Tradition et modernité, le style béninois s'impose

Entre héritage culturel et tendances contemporaines, la mode béninoise affirme une identité forte et créative. Portée par des stylistes audacieux et soutenue par l'État, elle s'impose désormais comme un levier de rayonnement culturel et économique, du Mois de la Mode à la scène internationale.

Au Bénin, la mode vestimentaire est bien plus qu'une simple affaire de style : c'est une expression d'identité, un dialogue permanent entre tradition et modernité. Dans les rues de Cotonou comme sur les podiums de New York, les créateurs béninois célèbrent un patrimoine riche tout en l'inscrivant dans les tendances du moment.

Les stylistes d'aujourd'hui revisitent les tissus et motifs traditionnels bogolan, kenté, faso dan fani ou pagne tissé localement avec des coupes modernes et audacieuses. Ce mélange harmonieux reflète l'esprit d'une jeunesse créative, fière de ses racines mais ouverte sur le monde.

Le gouvernement béninois accompagne cette dynamique à travers des initiatives structurantes telles que le Mois de la Mode, les incubateurs pour jeunes créateurs ou

encore le programme FLY (Fashion Led by Youth). Ces actions visent à valoriser la création locale et à positionner le Bénin sur la carte mondiale de la mode.

Parmi les figures emblématiques, Amoussou Charlemagne Andoche, plus connu sous le nom de Lolo Andoche, est l'un des pionniers du stylisme béninois depuis 1993. À ses côtés, Maureen Ayité, fondatrice de la marque NANAWAX, incarne la modernité et la fierté africaine à travers des collections inspirées et exportées. D'autres talents confirment cette vitalité : Oslo Nassi, Shade Affogbolo (créatrice de Nash Prints), Gogan Zossou Annie (Lindash Glam), ou encore OLOUWA G, styliste, créateur de contenu et ambassadeur du Mois de la Mode 2025, dont les créations fusionnent art contemporain et héritage africain.

Dans le sillage de cette effervescence, John Medard, promoteur du FESMMA (Festival de la Mode et du Mannequinat Africain) et de la Cotonou International Fashion Week, œuvre pour structurer l'industrie et promouvoir les talents locaux à travers l'Association des Agences et Promoteurs de Mode du Bénin (2APMB).

La scène béninoise compte également des mannequins et influenceurs comme AK-Rame Adechokan, Davy Aligbe, Damienne Léonardine Quenum, ou encore Chancelle Lokonon, qui participent à la visibilité de la mode béninoise lors d'événements tels que La Nuit de la Mode. De jeunes marques comme Atelier V.O., Couleur Indigo, Edi Sessi ou Fare apportent un souffle nouveau, entre innovation et savoir-faire artisanal.

Les tenues traditionnelles, quant à elles, gardent toute leur place. Le bomba, composé d'un pagne pour la femme et d'une tunique pour l'homme, reste emblématique du Sud béninois, tandis que le tako, tenue identitaire du Nord, continue de symboliser la noblesse bariba.

Aujourd'hui, la mode béninoise n'est plus un simple reflet du passé : elle est une projection vers l'avenir. En célébrant le pagne et la créativité locale, le Bénin s'impose peu à peu comme un acteur majeur du textile africain, conjuguant élégance, authenticité et innovation.

Youssouf AVOCEGAMOU



## 24 OCTOBRE / ONU & DÉVELOPPEMENT

# Voir le monde tel qu'il est

Chaque 24 octobre, la Journée mondiale d'information sur le développement nous invite à reconsidérer notre regard sur le monde. En 2025, le thème met en lumière la sous-représentation médiatique des pays du Sud et appelle à un traitement plus équitable de leurs réalités et initiatives.

Regarder le monde sans filtres

Instituée en 1972 par l'Assemblée générale des Nations Unies, la Journée mondiale d'information sur le développement coïncide avec la Journée des Nations Unies. Elle rappelle que le développement n'est pas seulement affaire de croissance économique, mais aussi de perception, de narration et d'information juste. Cette journée vise à attirer l'attention sur le déséquilibre médiatique mondial : trop souvent, les pays du Sud sont absents ou mal représentés dans le discours international.

### Mobiliser les consciences

L'un des défis majeurs du développement reste la mobilisation de l'opinion publique. Dans les pays développés comme dans ceux en développement, il est essentiel d'éveiller les consciences sur l'interdépendance des nations. Les pays du Nord sont encouragés à mieux expliquer la nécessité d'un appui durable au progrès économique et social du Sud, tandis que les pays en développement doivent sensibiliser leurs citoyens aux efforts et sacrifices nécessaires pour bâtir un avenir prospère.

### Informier pour transformer

Les gouvernements sont invités à renforcer ou créer des structures nationales capables de promouvoir une culture du développe-

ment, notamment par l'éducation et les médias. L'ONU joue un rôle clé en soutenant les médias locaux avec des informations de fond, afin qu'ils puissent relayer une vision juste, documentée et inspirante du monde.

L'information, levier de solidarité mondiale

Depuis la première Décennie des Nations Unies pour le développement lancée en 1961, les efforts pour éradiquer la pauvreté et améliorer les conditions de vie se poursuivent. Pourtant, des millions de personnes restent sous-alimentées, mal logées ou privées d'éducation. Malgré ces défis, l'ONU invite à garder espoir : la lucidité et la solidarité sont les clés d'un monde plus équitable.

Youssouf AVOCEGAMOU

## ELONA HOUSE

### SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE



### APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS

*Les résidences*  
**FENOU**



Porto-Novo, Djassine Houinvié  
- Tokpota - Dowa



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707